

Maître REVERT-CHERQUI indiquera accompagner, depuis de très nombreuses années, les administrateurs de biens et syndics de copropriété, qui constituent le cœur de sa clientèle.

Aussi, Maître REVERT-CHERQUI est donc familiarisé par expérience, aux diverses problématiques de droit immobilier auxquelles sont confrontés ces professionnels, et également à des types de contentieux récurrents, et qui relèvent de la gérance locative, ou de l'immeuble dans son entier pour le syndic.

En particulier, Maître REVERT-CHERQUI intervient régulièrement, sur deux grands types de contentieux :

- *dans le cadre de la gérance locative* : **le contentieux des loyers et charges impayés**, que ce soit en matière de bail d'habitation, ou de bail commercial (acquisition de clause résolutoire - résiliation judiciaire - expulsion)

- *dans le cadre de l'activité de syndic* : **le contentieux des charges impayées**, en copropriété (mises en demeure - actions en recouvrement - exécution forcée des décisions)

En outre, et pour ce qui concerne l'activité de syndic de copropriété, le Cabinet de Maître REVERT-CHERQUI a développé une compétence particulière, pour la gestion du problème très fréquent en cas de passation de mandat, **de la transmission des archives de l'immeuble par le syndic sortant** , au syndic qui lui succède, et dans les actions judiciaires en application de l'Art. 18-2 de la loi du 10 juillet 1965.

